



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2023/217

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,  
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande en date du 05 mai 2023 de l'entreprise SF CONSTRUCTION sise Quartier Saint Pierre à –  
83790 – PIGNANS, représentée par Monsieur FIGHIERA Stephen,

### ARRÊTE

**Article 1 :**

L'entreprise SF CONSTRUCTION procédera à des travaux de rénovation de la toiture du presbytère entre le jeudi 1<sup>er</sup> juin et le vendredi 16 juin 2023 inclus.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

**Article 2 :**

Pour les besoins du chantier, l'entreprise SF CONSTRUCTION sera autorisée à stationner un camion grue devant le presbytère sis 8 place de la Mairie.

En raison de l'emprise du véhicule sur la chaussée, la place de la Mairie sera fermée à la circulation pendant la période des travaux.

**Article 3 :**

Le présent arrêté est valable du jeudi 1<sup>er</sup> juin au vendredi 16 juin 2023 inclus.

**Article 4 :**

En raison d'un spectacle qui se déroulera le mardi 13 juin 2023 sur la place de la Mairie, l'espace devra être rendu libre à partir de 17h ce jour (AM n°2023/211 en date du 03/05/2023).

**Article 5 :**

La signalisation éventuelle de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise SF CONSTRUCTION qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

**Article 6 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pignans, le 05 mai 2023.

Le Maire,  
Fernand BRUN

